

QUELLES AUTORISATIONS pour quels travaux

Rhône **Crussol**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TRAVAUX À L'IDENTIQUE DE L'EXISTANT

Toit, tuiles, fenêtres, volets, ravalement
Hors périmètre ABF ▷ Aucune formalité
En périmètre ABF ▷ DP

DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION

En périmètre ABF et dans les communes
de Guilherand-Granges
et St-Georges-les-Bains ▷ Permis de démolir

SERVICE DÉMATÉRIALISÉ

Déposer votre dossier en ligne
sur sve.sirap.fr

LÉGENDE

DP • Déclaration Préalable

PC • Permis de Construire

ABF : Architecte des Bâtiments de France

PLU : Plan Local d'Urbanisme

Zone U : Zone Urbaine

* Sauf en périmètre ABF

EXTENSION OU GARAGE ACCOLÉ

EN ZONE U DU PLU

< ou = à 40 m² ▷ DP / > 40 m² ▷ PC

POUR LES AUTRES ZONES DU PLU

< ou = à 20 m² ▷ DP / > 20 m² ▷ PC

PISCINE

NON-COUEVERTE/COUEVERTE < OU = À 1,80 m

Bassin de - de 10 m² ▷ Aucune formalité*

Bassin jusqu'à 100 m² ▷ DP

Bassin supérieur à 100 m² ▷ PC

COUEVERTE > 1,80 m ▷ PC

PORTAIL, CLÔTURE ET GRILLAGE ▷ DP

ANNEXES

ABRI DE JARDIN, APPENTI,
GARAGE, CABANE ISOLÉE,
PERGOLA, CARPORT...

< ou 5 m² ▷ Aucune formalité*

< ou = 20 m² / > 20 m² ▷ PC

RÉFECTION OU MODIFICATION DE TOITURE ▷ DP

CRÉATION D'UNE LUCARNE OU FENÊTRE DE TOIT

Sans création de surface plancher ▷ DP

ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR

OU MODIFICATION DE LA FAÇADE ▷ DP

CLIMATISATION OU POMPE À CHALEUR ▷ DP

FENÊTRE, PORTE-FENÊTRE, PORTE

Création ou changement ▷ DP

CRÉATION D'UNE VÉRANDA OU TERRASSE COUEVERTE

EN ZONE U DU PLU

< ou = à 40 m² ▷ DP

> 40 m² ▷ PC

POUR LES AUTRES ZONES DU PLU

< ou = à 20 m² ▷ DP

> 20 m² ▷ PC

POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES ▷ DP

TERRASSE NON COUEVERTE

Sans surélévation ▷ Aucune formalité*

Surélévation < ou = 5 m² ▷ Aucune formalité*

Surélévation < ou = 40 m² en zone U ▷ DP

Surélévation > 40 m² ▷ PC

< ou = 20 m² autres zones du PLU ▷ DP

COUPE OU ABATTAGE D'ARBRE

Si espace boisé classé, arbre à préserver

identifié dans le PLU ou site classé-inscrit ▷ DP

